

Charlotte de Monaco



Charlotte est la fille naturelle du futur Louis II de Monaco et de Marie-Juliette Louvet. Elle est née le 30 septembre 1898 à Constantine (Algérie), ville où le Prince-Soldat était en garnison.

Il y eut confirmation et approbation de reconnaissance paternelle par ordonnance du 15 novembre 1911 du prince souverain Albert Ier, son grand-père : de façon officielle à Monaco, elle porta dès ce jour, le titre de Mademoiselle de Valentinois.

Si le prince souverain Albert Ier disposait d'un héritier (à Monaco, il porte le titre de prince héréditaire), le futur Louis II de Monaco, le 2e rang successoral revenait à Mindaugas II de Lituanie (1864-1928) — connu sous ce nom pour avoir occupé brièvement le trône de Lituanie en 1918 — fils de Florestine de Monaco elle-même fille de Florestan Ier de Monaco. Ce prince Mindaugas-Guillaume appartenait à une branche morganatique (les Urach) de la maison royale de Wurtemberg. Le royaume de Wurtemberg avait rejoint l'Empire allemand en 1871, la Grande Guerre entre la France et l'Allemagne se prolongeait depuis 1914 et l'état-major français ne pouvait prendre le risque de voir le port de Monaco transformé en base de sous-marins allemands...

Il en résulta le traité secret franco-monégasque du 17 juillet 1918 qui spécifiait dans son article 3 : « En cas de vacance de la couronne, notamment faute d'héritiers directs ou adoptifs, le territoire monégasque formera, sous le protectorat de la France, un État autonome, sous le nom d'État de Monaco. » Le traité coupait court à toute ambition des Urach et il avait parut plus décent de parler d'héritiers adoptifs plutôt que de descendants naturels.

L'adoption de Charlotte par son père fut finalement célébrée à Paris le 16 mai 1919 en présence de son père, de Raymond Poincaré président de la République française (de 1913 à 1920) et de Stéphane Pichon, ministre des Affaires étrangères du cabinet Clemenceau.

Aynard Guigues de Moreton de Chabrillan a revendiqué le trône princier de Monaco en 1925 à la suite de l'adoption officielle de Charlotte Grimaldi (devenue princesse Charlotte de Monaco) puis en 1949 au décès du prince souverain Louis II de Monaco.

C'est la renonciation de Mindaugas II de Lituanie (si tant est qu'elle fut valable pour ses propres descendants, car elle fut juridiquement entachée de nullité) qui auraient fait de lui l'héritier de la principauté par son arrière-grand-mère la princesse Honorine de Monaco (1784-1879), elle-même petite-fille du prince souverain Honoré III de Monaco (1720-1795).

Il faisait valoir qu'une adoption (même doublée d'une filiation naturelle) ne pouvait produire aucun effet en droit successoral dynastique. Cependant, le prince Albert Ier de Monaco, sur le conseil du parlement monégasque, avec l'accord des autorités françaises (dans le cadre du protectorat) et suivant les dispositions du traité franco-monégasque de 1918, était libre de modifier officiellement, et valablement, les règles de succession au trône monégasque (y inscrivant le droit de succession par adoption), comme son arrière-petit-fils Rainier III le fera par la suite lui aussi, et de ce fait, toute revendication, même officielle, d'un membre éloigné de la famille Grimaldi, ne pouvait être valable.

Charlotte fut créée « princesse de Monaco », altesse sérénissime, et « duchesse de Valentinois » par collation du prince Albert Ier son grand-père à Paris ce même 16 mai 1919, titres confirmés par ordonnance souveraine en date du 20 mai 1919.

Charlotte accéda aussi au 2e rang successoral (derrière son père) ce 16 mai 1919 : l'ordonnance organique du 30 octobre 1918 (publiée le 7 novembre 1918) modifiant les statuts de la maison souveraine de Monaco (publiés le 15 mai 1882) permettant l'adoption de l'héritier au trône.

Charlotte fut reconnue « princesse héréditaire de Monaco » par ordonnance princière datée du 1er août 1922 du prince souverain Louis II de Monaco son père, qui venait de succéder à Albert Ier, décédé le 26 juin 1922.

Du fait de son illégitimité, des généalogistes français ont contesté qu'elle transmette les nombreux titres des Grimaldi (relevant du droit français) à sa descendance.

Elle épousa à Monaco civilement le 18 mars 1920 et religieusement le 19 mars 1920 le comte Pierre de Polignac. Pierre de Polignac fut naturalisé sujet monégasque sous le nom et les armes des Grimaldi par ordonnance princière datée du 17 mars 1920 et fut créé « prince de Monaco » et « duc de Valentinois » par ordonnance princière du 18 mars 1920.

De ce mariage arrangé par son père, vinrent au monde Antoinette (née en 1920), et le futur prince Rainier III (1923-2005).

Le mariage ne fut pas heureux : il y eut séparation judiciaire le 20 mars 1930, puis divorce prononcé par ordonnance princière le 18 février 1933. Ce mariage ne fut jamais annulé religieusement par la cour de Rome.

Le futur prince souverain Louis II s'occupa de sa fille et la plaça dans des pensionnats élégants.

Combattant dans l'armée française à titre d'officier, le prince héréditaire Louis mit sa fille en sécurité à Monaco durant la Grande Guerre : elle sut s'y faire apprécier en soignant les nombreux blessés de guerre présents dans la Principauté un peu en violation de sa neutralité.

En juillet 1930, elle sut ramener à la loyauté des opposants monégasques qu'elle reçut dans le château de Marchais (Aisne) où elle résidait depuis sa séparation d'avec son mari.

Selon des dispositions sans doute arrêtées bien avant, la princesse Charlotte de Monaco, duchesse de Valentinois, renonça à ses droits au trône de Monaco et à son titre de princesse héréditaire le 30 mai 1944, soit la veille du jour où son fils le futur Rainier III devenait majeur (majorité fixée alors à 21 ans).

Fantasque et peu portée vers Monaco et la politique, elle passa la majeure partie de sa vie entre Paris et le château de Marchais dans l'Aisne, entourée de ses nombreux chiens.

Elle devint « visiteuse de prisons » et s'attacha à des repris de justice au point de provoquer en son temps quelques scandales, notamment en les engageant à son service. Elle vécut même avec un célèbre voleur de bijoux, René Girier, dit René la Canne. La France la récompensa de ses efforts pour réintégrer les anciens détenus à la vie active. Rainier III dira au cours d'un reportage que la princesse était plus une « copine » qu'une véritable mère.

Charlotte se rendit au mariage de son fils le prince souverain Rainier III avec Grace Kelly en 1956 accompagnée de son chauffeur René la Canne et ne revint plus jamais dans la Principauté.

Elle mourut le 15 novembre 1977 à Paris.